

EXTRAIT

du Registre des décisions prises en application de la délibération n°6 du
12/01/2009

Date de convocation :
25 janvier 2011

Séance du 31 janvier 2011 à 18 heures 30

Nombre de
délégués en
exercice : 60

Le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du
Pays du Grésivaudan s'est réuni à Crolles au nombre prescrit par
le règlement, sous la présidence de Monsieur François
BROTTE, Président de la Communauté de Communes du Pays
du Grésivaudan.

Objet : Demande
de subvention
leader pour la
réalisation de
l'étude de
faisabilité relative
à la création d'un
outil collectif de
transformation et
de vente de la
production
laitière du
Grésivaudan

Présents : C. ANGLADE, P. BEGUERY, L. BELLICARD, C. BICH, P.
BOISSELIER, D. BOSA, F. BROTTE, JP. BUART, B. CARAGUEL, D.
CHARBONNEL, D. CHAVAND, JF. CLAPPAZ, D. CLOUZEAU-GERMAIN, G.
COHARD, R. COHARD, R. COLLIAT, I. CURT, J. DUBUS, C. ENGRAND, G.
FASTIER, L. FERRADOU, F. GIMBERT, G. GIRAUD, M. GLATIGNY, C.
GLOECKLE, J. GUILLOT, C. JOY, J. LOMBARD, C. LOUVEL-DE-
MONCEAUX, C. MALIA, B. MICHON, B. MURIENNE, J. PICCHIONI, R. POIS-
POMPEE, G. QUINZIN, P. RAMOUSSE C. SAURY, B. SORREL, F. STEFANI,
P. TERNAUX, L. THERY, Y. TOSOLINI, B. TRIFFE, C. VANNUFFELEN, P.
VOLPI.

Présents : 45
Pouvoirs : 4
Votants : 49
Vote pour : 49
Vote contre : 0
Abstentions : 0
Vote blanc : 0

Excusés : A. ANDREVON, P. BAUDAIN, C. BLANC-COQUAND (pouvoir à G.
COHARD), Y. BOUCHERT-BERT-PEILLARD (pouvoir à M. COHARD), JM.
BOUCLANS, JP DURAND, A. GUILLUY, JC. JOLLY, G. LAMAND, P.
LANGENIEUX-VILLARD, O. LEROUX (pouvoir à F. BROTTE), P.
LEVASSEUR (pouvoir à G. GIRAUD), W. MINGUELY, J. MOUSIN, S.
VAUSSENAT.

Madame Jeanine DUBUS est nommée secrétaire de séance.

Le Grésivaudan compte aujourd'hui 17 exploitants laitiers : 13 sur
Belledonne, 4 sur la vallée produisant de l'ordre de 2 millions de
litres de lait par an. SODIAAL Union collecte l'essentiel de cette
production, le reste étant transformé à la ferme et valorisé en
vente directe.

Avec la fin annoncée des quotas laitiers, le coût de collecte plus
élevé en montagne qu'en plaine, la fragilité de la collecte, il
existe un risque important de voir la filière laitière disparaître du
Grésivaudan à moyen terme. Constatant une demande
croissante des consommateurs locaux en produits laitiers locaux
de qualité, des producteurs réfléchissent depuis plusieurs mois à
un projet de création d'un outil de transformation de la
production laitière et de vente en proximité.

Cette démarche a fait l'objet d'un protocole d'accord entre les
producteurs, l'ADABEL, le Grésivaudan, les communes
concernées, autorisé par délibération du Bureau communautaire
le 19 juillet 2010 et signé lors du comice de St Mury Monteymond
le 5 septembre 2010.

Transmis le : 13/02/11
N° accusé réception Préfecture : 038-2000 18166-20110131-20-D

Etant donné l'enjeu majeur de cette filière au regard de l'activité économique et de la gestion de l'espace, il est proposé qu'une étude de faisabilité soit réalisée dans le cadre d'un partenariat entre l'ADABEL, la Chambre d'agriculture, la Métro et le Grésivaudan.

L'étude de faisabilité comprend 3 étapes. Le comité de pilotage se réunira à l'issue de chacune des étapes et décidera de poursuivre ou non l'étude en fonction des résultats présentés.

Etape 1 - Etat des lieux des exploitations et étude de marché

Etape 2 - Faisabilité technique, organisationnelle, économique – étape intermédiaire

Etape 3- Faisabilité organisationnelle, technique, économique, financière, juridique

Le coût global de l'étude s'élève à 64 425 € HT. Après accord avec la Chambre d'agriculture, celle-ci prend à charge 20 045 €. Les dépenses éligibles pour la Communauté de communes s'élèvent à 44 380 €.

Monsieur le Président propose de le charger de solliciter la subvention auprès du programme européen Leader / Belledonne selon le plan de financement suivant :

DEPENSES HT		RECETTES		
Objet	Montant	Financier	Montant	%
Etape 1 - Etat des lieux des exploitations et étude de marché	17 950,00	Participation ADABEL	10 500,00	24%
		Participation Métro	5 547,00	12%
Etape 2 - Faisabilité tech., organisationnelle, éco. – étape intermédiaire	10 015,00	Subvention Leader	4 238,00	10%
		Autofinancement CC le Grésivaudan	24 095,00	54%
Etape 3- Faisabilité organisationnelle, tech., éco., financière, juridique	16 415,00			
TOTAL DES DEPENSES	44 380,00	TOTAL DES RECETTES	44 380,00	100%

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide de charger Monsieur le Président de solliciter la subvention auprès du programme européen Leader / Belledonne selon le plan de financement ci-dessus et l'autorise à signer tous les documents administratifs afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Président,

François BROTTES

